



Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 04/10/2025, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine.

Excusés : BEREZYAT Jean-Louis (décédé) - COLMARD Grégory

Pouvoirs : COLMARD Grégory à CASANOVA Valérie

Quorum : le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Valérie CASANOVA

Délibérations :

Borne électrique : adhésion au groupement de commandes SIEA

Borne électrique : adhésion au fonds de concours SIEA

Arrêté :

Arrêté de délégation de signature : reporté à un prochain conseil municipal

Ordre du jour :

Ecole & salle des fêtes : marché de travaux, chauffage (panne/circulateurs), bilan de la réunion

Carrefour de la Léchère : avancement du chantier

Requalification du centre : choix de la halle

Eclairage public : éclairage du parking et relampage

Bois : coupe de bois au Viannay

Cimetière : procédure de reprise

Cimetière : nettoyage samedi 25/10 de 9h à 12h

Cérémonie du 11 novembre : organisation

Repas du CCAS samedi 22 novembre : organisation

Rugby : entraînement des féminines

SCOT : avis d'enquête publique

Comptes-rendus des réunions extérieures : projet de contrat eau et climat 2026-2028, révision des zonages d'assainissement, déchets et recycleries

Dates à fixer : cérémonie des vœux

Le compte-rendu de la séance du 11/09/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

2025.22 : borne électrique : adhésion au groupement de commandes SIEA :

Le conseil municipal a pris connaissance des délibérations du SIEA relatives à la création et à la modification d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). Compte tenu des obligations réglementaires imposant l'équipement des parkings de plus de 20 places d'ici au 1^{er} janvier 2025, de l'intérêt de mutualiser les achats, l'entretien et la maintenance afin de réaliser des économies et d'uniformiser le déploiement sur le département, et du besoin d'équiper la commune pour ses propres usages ainsi que pour ceux des administrés et usagers de passage, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SIEA, d'approuver la convention constitutive, de s'engager à verser la participation financière prévue et à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'adhésion.

2025.23 : borne électrique : adhésion au fonds de concours SIEA :

Le conseil municipal rappelle que le secteur des transports est fortement émetteur de gaz à effet de serre et que la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose l'installation de bornes de recharge dans les parkings de plus de 20 places d'ici au 1^{er} janvier 2025. Afin d'accompagner les communes, le SIEA a créé un groupement de commandes et propose de soutenir financièrement l'installation d'une première borne de recharge par commune membre, via le mécanisme des fonds de concours. Cette subvention correspond à

75 % du coût HT de l'opération (fourniture, installation, raccordement et signalétique), dans la limite de 22 000 € HT par commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le financement proposé par le SIEA dans les conditions fixées, de s'engager à transmettre au SIEA les justificatifs nécessaires au versement du fonds de concours.

Questions diverses

Désignation d'un adjoint pour signer un acte administratif : procédure : reporté

Cette désignation entre dans la procédure de désaffectation et de déclassement d'un bien du domaine public afin qu'il puisse entrer dans le domaine privé. Pour cela une délibération autorisant la vente doit être prise : cession du bien par le maire (le maire est en effet habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, des actes concernant des droits réels immobiliers passés en la forme administrative lorsque sa commune est partie prenante des actes). Le conseil municipal désignera alors, par délibération, un adjoint pour signer l'acte, en présence du maire qui procèdera à l'authentification. La procédure se soldera par la signature de l'acte par l'adjoint avec délégation de signature.

Ecole & salle des fêtes :

Marché de travaux : suite à un souci technique lié à l'absence de la demande de mémoire technique par le maître d'œuvre, le marché initial a été déclaré caduc. Une nouvelle procédure devra donc être relancée dès que possible pour ne pas retarder les travaux.

Chauffage (panne/circulateurs) : panne de chauffage suite au carottage. Pas de chauffage dans la salle de sieste actuellement, des radiateurs d'appoint ont été installés.

Bilan de la réunion : une réunion s'est tenue le 2 octobre 2025 pour organiser le déménagement de l'école maternelle de Marsonnas. Des bungalows seront installés près de la garderie dès le 10 décembre, et les espaces seront partagés entre garderie, bungalow et cantine. Du matériel sera stocké pendant les vacances d'octobre, avec un déménagement prévu les 17 et 20 décembre 2025. La communication se fera en deux phases, d'abord vers les parties prenantes puis vers les familles et riverains. Des aménagements extérieurs (barnums, marquages, stationnement) sont prévus. L'électricité sera raccordée par une entreprise locale. Enfin, la phase 2 des travaux débutera en février 2026, avec une coordination à renforcer autour de la sécurité et de la circulation.

Achat de barnums : proposition de devis pour l'achat de barnums qui seront disposés entre le bungalow et la garderie pour que les élèves soient à l'abri.

Carrefour de la Léchère : avancement du chantier

Le retard a été pour partie absorbé. **Les travaux déjà réalisés** : création du nouvel accès riverain, dépose et repose du portail, dépose du monument aux morts, élargissement de la chaussée RD 28 côté ouest, mise en place du drain RD 28 côté ouest, terrassement place du monument, busage et drainage nord-est, abattage du tilleul, démolition du mur, élargissement de la chaussée et drainage sud-est, déplacement du regard AEP. **Travaux à venir** : pose des bordures (en cours), élargissement de la chaussée au sud-est, élargissement des zones non renforcées pour la pose des bordures.

Requalification du centre : choix de la halle : sujet reporté

Eclairage public : éclairage du parking et relampage

Un relampage en led de l'éclairage public est à prévoir sous 3 ans. Sont concernés : 47 points lumineux dont 12 points aériens rénovés subventionnables et 35 points relampés.

- **Coût d'un relampage avec emprunt sur 12 ans (à 2%)** : 17 666,67€ HT dont 8820€ HT subventionnables par le SIEA soit 12 430,35€ restant à la charge de la commune. 2090,35€ à la charge de la commune et 10340 euros empruntés sur 12 ans soit 977,75 €/an.
- **Coût d'un relampage sans emprunt** : 17 666,67 € HT dont 8820 € HT subventionnables par le SIEA soit 12 430,35 € restant à la charge de la commune payables en une seule fois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition de relampage de la commune en LED (12 voix POUR avec emprunt, Romuald Pagneux et Philippe Debourg ayant privilégié la formule sans emprunt).

Concernant l'éclairage de la future place, face à la salle des fêtes, l'alimentation électrique, l'installation des mats et le déplacement des massifs seront pris en charge par le SIEA.

Bois : coupe de bois au Viannay

Suite à une coupe de bois massive dans le bois du Viannay, effectuée par un scieur d'Outriaz, le maire a constaté que les voies communales (chemin d'accès au bois et route de Dommartin) ont été endommagées. Un courrier sera adressé au scieur afin que les routes soient remises en état après que la totalité du bois soit évacuée.

Cimetière : procédure de reprise

La procédure de reprise des tombes endommagées, qui avaient été notifiées par PV par la société Finalys au cimetière de Marsonnas, arrive à terme. Un second procès-verbal sera effectué prochainement pour acter de la rénovation des sépultures concernées. Si les tombes n'ont pas été rénovées, un transfert de responsabilité au maire sera engagé. A ce jour sur 218 tombes, 30 ont été réparées.

Cimetière : nettoyage samedi 25/10 de 9h à 12h

Cérémonie du 11 novembre à 11h : mise en place à la salle des fêtes à 10h30. Lecture.

Repas du CCAS samedi 22 novembre : réunion d'organisation de la commission CCAS samedi 11 octobre – Animation Daniel Berthet. 100 bénéficiaires – 47 femmes et 53 hommes de plus de 75 ans. 25€ le repas pour les conjoints de moins de 75 ans.

Rugby : entraînement des féminines

Le RCCM, Rugby club de Montrevel, a sollicité Marsonnas pour accueillir les entrainements de l'équipe de rugby féminin pour les entrainements les vendredis soir au stade.

SCOT : avis d'enquête publique

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de la révision du SCoT-AEC. Elle permettra à toute personne d'émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification, lequel définit le projet d'aménagement stratégique du territoire de Grand Bourg Agglomération pour les 20 prochaines années et en fixe les orientations et les objectifs structurants. Il vise à conforter le positionnement et le développement du territoire ; à placer la sobriété, la transition et l'adaptation au changement climatique au cœur de l'aménagement ; à développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité ; à conforter la qualité environnementale du territoire. L'enquête publique a été ouverte lundi 20 octobre à 9h pour une durée de 31 jours soit jusqu'au mercredi 19 novembre à 17h.

Comptes-rendus des réunions extérieures : projet de contrat eau et climat 2026-2028, révision des zonages d'assainissement, déchets et recycleries

Présentation du projet de contrat eau et climat 2026-2028 qui a pour objectif de renforcer les stratégies d'adaptation dans la gestion de l'eau face au changement climatique sur le territoire : préserver la ressource en eau, protéger les milieux aquatiques, gérer de manière durable et intégrée les eaux pluviales. 99 actions identifiées pour 77 M€, et un montant d'aide de l'Agence de 26 M€.

Point sur l'articulation de la révision des documents d'urbanisme et des zonages d'assainissement. Pour le zonage d'eaux usées : définir les zones d'assainissement collectif et non collectif d'un territoire. Pour le zonage des eaux pluviales : définir les zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ; définir les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Point sur la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : principes, modalités et procédure. La PFAC est une redevance, elle se distingue du branchement qui est facturé indépendamment.

Recyclerie : évolution de l'activité en 2026.

Gens du voyage : stationnement illicite (prendre un arrêté).

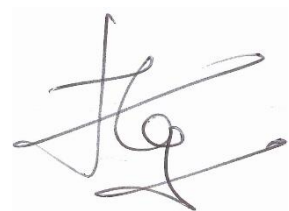
Cérémonie des vœux de Marsonnas : dimanche 11 janvier à 10h30.

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Mardi 18 novembre 2025 – Lundi 15 décembre 2025

Fin de la séance à 21h50

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy ANTOINET



La secrétaire de séance,
Valérie CASANOVA

